Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202611CFUCOMM-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ORENS POUY PETIT
N°2026/11

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pascale FAURIE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
29 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PETI-JEAN Patrice

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**586 385,65**
		Réalisé :	**286 166,35**
		Reste à réaliser :	**69 185,00**
Recettes	:	Prévu :	**586 385,65**
		Réalisé :	**280 279,65**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**421 494,34**
		Réalisé :	**151 316,05**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**421 494,34**
		Réalisé :	**420 047,84**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-5 886,70**
Fonctionnement :	**268 731,79**
Résultat global :	**262 845,09**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT ORENS POUY PETIT

Le Maire FAURIE Pascale

MAIRIE DE ST ORENS POUY-PETIT (Gers)

le(s) secrétaire(s) de séance

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202612CFUASS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE ASSAINISSEMENT ST ORENS POUY PETIT
N°2026/42

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026, le vingt-sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Pascale FAURIE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
__/__/____
et publication du
__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PETI-JEAN Patrice

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**48 773,62**
		Réalisé :	**6 721,00**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**48 773,62**
		Réalisé :	**48 773,62**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**12 752,24**
		Réalisé :	**8 812,08**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**12 752,24**
		Réalisé :	**12 050,49**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**42 052,62**
Fonctionnement :	**3 238,41**
Résultat global :	**45 291,03**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT ORENS POUY PETIT

le Maire : FAURIE Pascale

le(s) secrétaire(s) de séance

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202613CFULOT-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST ORENS POUY PETIT
LOTISSEMENT LA COUTURE
N°26/13

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PETI-JEAN Patrice

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	**21 211,87**
		Réalisé :	**98,89**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**21 211,87**
		Réalisé :	**10 605,77**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	**10 606,10**
		Réalisé :	**10 606,10**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**10 606,10**
		Réalisé :	**10 606,10**
		Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**10 506,88**
Fonctionnement :	**0,00**
Résultat global :	**10 506,88**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
à Saint Orens Pouy Petit

Le MAIRE FAURIE Pascale

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE ST ORENS POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202615AFFRESASS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST ORENS POUY PETIT-ASSAINISSEMENT
N°26/15

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pascale FAURIE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PETI-JEAN Patrice

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**999,17**
- un excédent reporté de :	**2 239,24**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**3 238,41**
- un excédent d'investissement de :	**42 052,62**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**42 052,62**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**3 238,41**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**3 238,41**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**42 052,62**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT ORENS POUY PETIT

Le Maire Pascale FAURIE

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE ST ORENS POUY PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202616AFFRESLOT-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST ORENS POUY PETIT
LOTISSEMENT LA SOLIVERE
N°26/16

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

PETI-JEAN Patrice

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**0,00**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,00**
- un excédent d'investissement de :	**10 506,88**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**10 506,88**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	**0,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**10 506,88**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT ORENS POUY PETIT

Le Maire Pascale FAURIE

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE ST ORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202617TAUX-BF

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026 – n° 2026-17

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie,
Absents excusés : BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine
Procuration : BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Conformément aux 4 et 6 du I de l'article 1636 B sexies du CGI modifiés par l'article 116 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, la commune peut décider d'utiliser le mécanisme de majoration du taux de THRS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux de 2026 comme suit :

- TFB : 49,36 %
- TFPNB : 87,49 %
- THRS : 11.04 % (utilisation de la majoration spéciale de TH à hauteur de : +1.47%)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Patrice PETI-JEAN

Le Maire,

Pascale FAURIE

MAIRIE DE STORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202618SUBVASSO-BF

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026 – n° 2026-18

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie,
Absents excusés : BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine
Procuration : BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Vote des subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Mme le Maire,
Décide à l'unanimité,

-**D'ATTRIBUER** les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tiers	*Vote*
Comité des fêtes	**2700**
Amicale sapeurs-pompiers Condom	**200**
Amicale sapeurs-pompiers St Puy	**200**
La Raquette St Orinoise	**800**
Société de chasse	**600**
Fondation du Patrimoine	**300**
Jumelage de Rixheim	**140**
Le Cercle	**700**
Ecole Caussens (voyage -3 élèves)	**123**
Ecole Valence (voyage-2 élèves)	**80**

-**D'INSCRIRE** le montant des subventions à l'article 65748 - Autres personnes de droit privé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Patrice PETI-JEAN

Le Maire,

Pascale FAURIE

MAIRIE DE ST ORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202619BP2026COM-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT ORENS POUY PETIT
N°2026-19

Séance du 27 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Pascale FAURIE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
FAURIE Pascale, FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PEIT-JEAN Patrice

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Pascale FAURIE,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : **426 592,79**

Recettes : **495 777,79**

Fonctionnement

Dépenses : **414 504,24**

Recettes : **414 504,24**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	495 777,79	(dont 69 185,00 de RAR)
Recettes	:	495 777,79	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	414 504,24	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	414 504,24	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour copie certifié conforme.
Fait à Saint Orens pouy Petit

Le Maire FAURIE Pascale

le(s) secrétaire(s) de séance

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202620BP2026ASS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE ASSEMBLEMENT ST ORENS POUY PETIT
N°2026/20

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Pascale FAURIE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Patrice PETI-JEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Pascale FAURIE,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : **45 265,40**

Recettes : **45 265,40**

Fonctionnement

Dépenses : **13 201,41**

Recettes : **13 201,41**

Pour rappel, total budget :

Investissement
- Dépenses : 45 265,40 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes : 45 265,40 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement
- Dépenses : 13 201,41 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes : 13 201,41 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Saint Orens Pouy Petit

le Maire FAURIE Pascale

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE STORENS-POUY PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202614AFFRESCOM-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ORENS POUY PETIT
N°2026-14

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pascale FAURIE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	6	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie

Procuration(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :
BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine

Date d'affichage
20 avril 2026

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
PETI-JEAN Patrice

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**43 632,82**
- un excédent reporté de :	**225 098,97**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**268 731,79**
- un déficit d'investissement de :	**5 886,70**
- un déficit des restes à réaliser de :	**69 185,00**
Soit un besoin de financement de :	**75 071,70**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	**268 731,79**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**75 071,70**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**193 660,09**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**5 886,70**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT ORENS POUY PETIT

Le Maire Pascale FAURIE

le(s) secrétaire(s) de séance

MAIRIE DE ST ORENS POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202621DELSIGMAI-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026 – n° 2026-21

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie,
Absents excusés : BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine
Procuration : BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Délégations du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

Le Conseil Municipal,
Ouï Madame le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne délégation au Maire :

- pour la réalisation de lignes de dépenses au budget fonctionnement pour un montant maximum de 10 000 euros HT par opération

- pour signer les baux liés aux appartements communaux et les conventions pour usage ponctuel de locaux communaux

- pour passer, réviser les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes

- d'accepter les dons et legs non grevés de conditions ou de charges

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Patrice PETI-JEAN

Le Maire,

Pascale FAURIE

MAIRIE DE ST ORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202622DELSIGSEC-DE

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026 – n° 2026-22

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie,
Absents excusés : BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine
Procuration : BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Délégations du Maire à la secrétaire

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine du secrétariat, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame NOUVEL Diane, secrétaire de Mairie.

Ainsi il est proposé au conseil la teneur de l'arrêté municipal qui sera pris. Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame NOUVEL Diane, Secrétaire générale de mairie.

Que cette délégation portera notamment sur :

- les légalisations de signature,
- les copies certifiées conformes de documents administratifs,
- les copies certifiées conformes d'actes d'état civil délivrés par la commune.
- Les actes signés dans ce cadre devront comporter la mention : « Pour le Maire, par délégation ».

PREND ACTE qu'il est nécessaire de prendre un arrêté municipal pour une délégation de signature pour la responsable du secrétariat de la mairie de SAINT ORENS POUY PETIT ;

VALIDE la teneur de l'arrêté cité dans l'exposé de ce présent document ;

AUTORISE Mme Le Maire FAURIE Pascale ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Madame le Maire est chargée de prendre l'arrêté individuel de délégation correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Patrice PETI-JEAN

Le Maire,

Pascale FAURIE

MAIRIE DE ST ORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260427-202623CCID-DE

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026 – n° 2026-23

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 20/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 27 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, DELMAS Marceau, BOYER Jean-Marc, PETI-JEAN Patrice, MINGUANT Fabienne, GOYHENEIX Didier, DELILE Valérie,
Absents excusés : BRAGAGNOLO Jean-François, BRETON Roseline, FAURIE Alain, VORON Christine
Procuration : BRAGAGNOLO Jean-François donne pouvoir à BOYER Jean-Marc - BRETON Roseline donne pouvoir à DELILE Valérie - FAURIE Alain donne pouvoir à MINGUANT Fabienne - VORON Christine donne pouvoir à PETI-JEAN Patrice

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

Objet : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES CCID

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables identique à celle votée en 2025 dans les conditions fixées à l'article 1650 du CGI parmi lesquels la Direction Départementale des Finances publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,
Pascale FAURIE

MAIRIE DE ST ORENS POUY PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81283